

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 28 MARS 2025 À 20H30
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Etaient présent(e)s :

BELLEBOUCHE Dominique, BLONDEL Fabrice, BOGAERTS Francine, BOUTELEUX Michèle,

DUFLOS Martine, FOURNET Freddy, LANGLOIS Rémi, LEFEBVRE Hervé, LICOUR Claudine, TALVA Michaël

Pouvoir : DECERF Florence à FOURNET Freddy

Absent(e)s : FONTAINE Vincent, SENÉ Sabine, VASSEUR David

➔ Présents : 11 – Absents : 3 - Pouvoirs : 1

Mme BOGAERTS Francine a été élue secrétaire de séance.

1- Approbation du compte de gestion 2024 - BP

M. Le Maire rappelle que le compte de gestion est produit par la trésorerie de Doullens.

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes	520.739,82 €	1.468.476,10 €
Dépenses	210.876,34 €	1.275.409,65 €
Excédent	309.863,48 €	193.066,45 €

Total des sections : 502.929,93 €

	Résultat de clôture 2023	Part affecté à l'investissement	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024
Investissement	-291.300,32 €		309.863,48 €	18.563,16 €
Fonctionnement	1.167.214,04 €	333.820,97 €	193.066,45 €	1.026.459,52 €
Total	875.913,72 €	333.820,97 €	502.929,93 €	1.045.022,68 €

Le résultat du compte de gestion est donc **1.045.022,68 €**

➔Vote : 12 pour

2-Approbation du compte administratif 2024 - BP

Le compte administratif est quant à lui produit par la collectivité. Il doit être identique au compte de gestion. M. Fournet énonce les chiffres clés.

L'ensemble de toutes ces dépenses et recettes amène un résultat cumulé de **1.045.022,68 €**
Soit le même montant que le compte de gestion.

M. Delattre sort de la salle afin que les conseillers puissent voter le compte administratif

➔Vote : 11 pour

3- Affectation du résultat 2024

M. le Maire présente l'affectation de résultat 2024. A l'inverse de 2024, il n'y a pas eu de RAR (restes à réaliser) à intégrer.

En recettes de fonctionnement, il faut inscrire 1.026.459,52 € au chapitre 002/002 et en recettes d'investissement, il faut inscrire 18.563,16 € au chapitre 001.
En effet, cette année, les deux sont excédentaires.

→Vote : 12 pour

4- Vote du 1259

Comme chaque année, les services fiscaux demandent aux collectivités de confirmer ou modifier les bases fiscales. Cette année, il est proposé de baisser les taux de 3%. Il est rappelé que les bases ont augmenté de près de 6%.

M. le Maire explique que la commune peut se permettre de baisser de 3%.

	2023	2024	2025
Taxe d'habitation	9,73	9,44	9,16
Taxe foncière sur les propriétés bâties	50,26	48,75	47,29
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	37,69	36,56	35,47

Avec ces propositions, les recettes fiscales attendues s'élèveraient à plus de 842.000 €.

→Vote : 12 pour

5-Vote du budget primitif 2025

M. le Maire énonce les montants des chapitres et annonce que le budget 2025 est équilibré à hauteur de 2.355.000 € en fonctionnement et 1.300.000 € en investissement.

Les grandes lignes sont énumérées comme l'augmentation constante des frais de gaz et d'électricité. La commune a dû faire face à des frais de locations de groupe électrogène et de carburant, même si depuis, le problème est résolu. Les frais de personnel et les indemnités des élus sont constants. Les subventions aux associations, prochain point à voter, seront en légère hausse avec deux subventions exceptionnelles pour les écoles.

En dépenses d'investissement, il est prévu une somme en terrains nus au cas où la commune pourrait acheter des terrains.

→Vote : 12 pour

6-Subvention aux associations

Comme chaque année, la commune participe au fonctionnement des associations qui s'impliquent dans la vie du village. Aussi, il est décidé de reconduire les subventions à toutes les associations pour le même montant, y compris l'éléphant jaune, nouvelle association depuis juin 2023. Deux subventions exceptionnelles sont proposées pour les écoles.

Association	Montant alloué	Association	Montant alloué
ACPG CATM	400 €	Club tonic	1.600 €
		Comité des fêtes	14.000 €
Amis des écoles	700 €	Harmonie St Sauveur	3.000 €
Ass sportif Football	3.000 €	OCCE Ecole maternelle	700 €
		OCCE Ecole Mat excep	500 €
Banque alimentaire	200 €	OCCE Ecole primaire	1.100 €
		OCCE Ecole prim excep	1.000 €
Bouffée d'R	300 €	Restaurants du cœur	200 €
Chés vadrouilleux	500 €	Samavie	200 €
		Elefant jaune	100 €

➔Vote : 11 pour, 1 abstention

7-Subvention de fonctionnement au CCAS

Comme tous les ans, la commune participe au budget de fonctionnement du CCAS à hauteur de 3.000 €. Cela permet d'aider ce dernier dans les actions sociales comme le repas des aînés et les colis, ainsi que toutes les aides d'urgence dont auraient besoin les habitants de la commune.

➔Vote : 12 pour

8- Approbation du compte de gestion 2024 - EAU

Comme la commune, il y a lieu de valider le compte de gestion proposé par la trésorerie pour le budget eau et assainissement.

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes	502.365,42 €	77.744,56 €
Dépenses	447.583,50 €	75.765,66 €
Excédent	54.781,92 €	1.978,90 €

	Résultat de clôture 2023	Part affecté à l'investissement	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024
Investissement	48.168,44 €		54.781,92 €	102.950,36 €
Fonctionnement	200.194,08 €		1.978,90 €	202.172,98 €
Total	248.362,52 €		56.760,82 €	305.123,34 €

Le résultat du compte de gestion est donc **305.123,34 €**

➔Vote : 12 pour

9- Approbation du compte administratif 2024 - EAU

M. Fournet énonce les montants des têtes de chapitre du compte administratif. Le solde d'exécution s'élève à 305.123,34 € comme le compte de gestion.

➔Vote : 11 pour

10- Affectation du résultat 2024 - EAU

M. le Maire indique que la trésorerie demande à ce que l'affectation du résultat soit portée au compte 001 en recettes d'investissement à hauteur de 102.950,36 € et au compte 001 en recettes de fonctionnement pour un montant de 202.172,98 €.

→Vote : 12 pour

11- Vote du budget primitif 2025 - EAU

M. le Maire énonce les montants des chapitres et annonce que le budget 2025 est équilibré à hauteur de 280.000 € en fonctionnement et 270.000 € en investissement.

→Vote : 12 pour

12- Devis travaux de voirie

M. le Maire indique que des travaux de voirie doivent être réalisés dans la rue Louis Prot entre autres. Il a reçu deux devis. Celui de la COLAS s'élève à 51.051,50 € HT et celui de la STPA à 40.570 € HT. Au vu d'une grande différence entre les deux devis, le conseil porte son choix sur celui de la STPA.

→Vote : 12 pour

13- Délibération sur les congés

Il est rappelé que les agents de la fonction publique perçoivent leur salaire en totalité pendant les trois premiers mois de leurs congés maladie (avec un jour de carence). La loi vient de changer et à partir du 1^{er} mars 2025, les agents toucheront 90% de leur salaire. Il y a lieu de modifier une ancienne délibération qui laissait la rémunération complète (100% du traitement pendant 3 mois).

→Vote : 12 pour

14- Questions et points divers

Suite à la réunion intercommunale, M. le Maire informe sur les différentes recettes que la commune de Saint-Sauveur perçoit ou les services qu'elle peut utiliser comme le chenil service (qui permet de venir chercher des animaux vivants ou morts sur la commune). Les emplois verts représentent près de 350 h de travail pour assainir la végétation autour des étangs. Le centre de loisirs est aidé à hauteur de 6 € par jour. L'ancienne taxe professionnelle est reversée sous d'autres formes comme les fonds de péréquation intercommunale.

Concernant la médiathèque, M. le Maire a rappelé que l'agent est certes communal mais il lui est demandé d'aller à plusieurs réunions du réseau intercommunal ou d'effectuer des actions intercommunales. Aussi, M. LOGNON, président de la CCNS a alloué une subvention de 12.000 €.

Les écoles pourront bénéficier d'une subvention exceptionnelle grâce à une dotation supplémentaire de la CCNS qui a acté une aide générale pour les écoles sur son territoire.

La mise aux normes des salles comme l'Arcade notamment les travaux pour les handicapés seraient faramineux, rien que pour la zone giratoire des fauteuils par exemple.

Les conseillers interpellent M. le Maire concernant les projets qui selon eux n'auraient pas encore abouti. Mme BELLEBOUCHE interroge sur des travaux à effectuer au cimetière ainsi que sur l'installation de nouveaux jeux pour les enfants.

Le rapprochement des écoles est également un sujet attendu par certains conseillers. Ils souhaitent savoir si un début d'études est envisagé.

Face à toutes ces remarques, M. Le Maire affirme que des projets ont été portés et finalisés mais certains ne se voient pas comme les travaux d'assainissement ou la déconnexion des eaux pluviales. Des travaux de sécurité des trottoirs ont également été effectués.

Au niveau du cimetière, il faudrait étudier ce qu'il est possible de faire et si nous pourrions toucher une subvention. Au niveau des jeux, c'est le même principe. Au niveau des écoles, M. le Maire rappelle si un rapprochement des écoles s'opérait, il y aurait un risque de fermeture de classes. De plus, il faudrait travailler avec le même architecte ayant déjà œuvré à l'école primaire.

Mme BELLEBOUCHE et M. TALVA estiment que la commune n'a pas mis en place de projet de sécurité pour le transfert des enfants. L'installation de feux permettrait de réguler la circulation par exemple. Il est rappelé cependant que la route traversant le village est départementale et il n'est donc pas possible d'entreprendre de travaux communaux.

Enfin, il a été demandé de nettoyer le sol, les bancs et le clocheton sur la place.

Prochain conseil : Vendredi 25 avril 2025, heure à confirmer

Le Maire

Le Conseil Municipal

